



les audiences du divorce : quelle est la dernière étape ?

Par **sab0710**, le **30/10/2008** à **15:04**

Bonjour,

Mon ami et moi souhaitons nous marier en février 2008. En cours de divorce (depuis plus de 2 ans) son avocat nous indique les informations suivantes :

- que l'affaire a été clôturée à l'audience de mise en état du 26-09-2008
- qu'elle sera plaidée le 06-10-08 (il s'agit d'un dépôt de dossier)
- le délibéré est prévu le 06-10-2008

Elle nous précise qu'elle nous fera parvenir la notification du greffe de la chambre de la famille dès réception. Nous voulons être sûr qu'à l'issue du 6 novembre 2008, il n'aurait encore d'autres audiences (on nous a parlé d'audience des plaidoiries) qui pourraient repousser le divorce et quel est le délai pour recevoir la décision de divorce ?

Merci pour vos réponses.

Par **m60**, le **30/10/2008** à **15:13**

Pour moi le divorce a été plaidé le 24.06.08, j'ai reçu le jugement de divorce le 28.08.08 daté du 26.08.08.

Après il faut que le jugement soit assigné au conjoint, donc obligatoirement les coordonnées du conjoint.